

Participation étudiante dans les Hautes Écoles spécialisées: Défis et pistes de solution

Synthèse globale de conclusion du projet HES

Stephanie Zemp, janvier 2017

1. Introduction

Pendant quatre ans, l'UNES, dans le cadre du projet « mise en place et développement des structures de la participation étudiante dans les hautes écoles spécialisées (HES) », a intensivement suivi et soutenu les développements de la participation étudiante dans les HES. Dans le cadre de plusieurs sondages, l'état actuel ainsi que les besoins du côté des étudiant-e-s ont été évalués et discutés lors de discussions et de manifestations consacrées à ce sujet. Les connaissances en résultant seront résumées dans ce papier. Le but est de donner aux acteur-rices et aux intéressé-e-s des *inputs* sur l'organisation de la participation étudiante.

2. Situation initiale

Les HES sont encore jeunes – et avec elles les structures de la participation étudiante. La constitution et le fonctionnement autonome d'associations d'étudiant-e-s ainsi que la création d'une culture de l'intégration naturelle des étudiant-e-s dans toutes les décisions pertinentes doivent encore s'établir dans beaucoup d'écoles. Cela prend beaucoup de temps. Ce processus peut être soutenu et accéléré grâce à des mesures ciblées. L'UNES a mis au point avec les HES des standards minimaux, dans lesquels les conditions importantes pour une participation réussie sont décrites. Dans les revendications aux directions des HES, l'UNES a indiqué dans quelle mesure les hautes écoles peuvent encourager la participation étudiante. Ci-après, les défis que les étudiant-e-s (chapitre 2.1) et les responsables des HES (chapitre 2.2) doivent relever sont abordés et des pistes de solution sont proposées.

3. Défis du côté des étudiant-e-s

Dans les rencontres bilatérales entre chacune des associations d'étudiant-e-s et l'UNES, ainsi qu'à la première rencontre de réseautage en octobre 2015, les défis auxquels les associations d'étudiant-e-s et les HES sont confrontées ont été décelés.

3.1 Rotation élevée et perte de connaissances qui y est liée

Les nouveaux étudiant-e-s doivent d'abord s'orienter. La plupart des étudiant-e-s de HES adhèrent au comité d'une association d'étudiant-e-s au plus tôt lors du deuxième ou troisième voire lors du quatrième ou cinquième semestre. Comme les études de HES (Bachelor) durent la plupart du temps six semestres, la durée de la présence dans les comités d'associations d'étudiant-e-s est très courte. Après la période de formation, la durée du mandat touche déjà presque à sa fin. A cela s'ajoutent les absences suite à des semestres à l'étranger ou des stages. Cela conduit à un taux de rotation élevé, lequel est lié à une perte de connaissances au sujet des projets passés, des accords et des procédures. Il arrive ainsi, par exemple, que plusieurs associations d'étudiant-e-s ne sachent pas dans quels organes ils peuvent avoir un siège.

La rotation présente le danger que les associations d'étudiant-e-s perdent de l'influence, puisque les directions sont en fonction depuis plus longtemps et qu'un ou une novice n'est parfois pas pris-e au sérieux et que celui ou celle-ci n'a pas la confiance en lui ou elle nécessaire pour donner encore plus de poids aux revendications étudiantes. Acquérir ses repères et avoir une idée globale de la structure complexe d'une HES demande du temps.

3.1.1 Pistes de solution

L'existence de possibilités de participation ne suffit pas. Il faut – justement lors d'un changement de comité – une information active de la part des personnes de la direction de la HES concernant les différentes formes de participation. Ce travail peut également être accompli par l'administration des études (cf. chapitre 2.2.2).

Les étudiant-e-s peuvent de leur côté agir contre la perte de connaissances en documentant les travaux accomplis et en transmettant cela à leurs successeurs. Se fondant là-dessus, un cahier des charges peut être établi pour le travail au comité (par mandat), auxquels les nouveaux élu-e-s peuvent avoir recours et l'actualiser, respectivement l'allonger. Un chevauchement temporel de la remise du mandat, pendant lequel la personne en fonction et son successeur exercent le mandat ensemble ou au moins se rencontrent plusieurs fois et échangent oralement est également bénéfique. Selon les circonstances, il peut être sensé que les membres du comité puissent rester après la fin de leurs études encore une à deux années au comité afin de former leurs successeurs.

3.2 Manque de ressources personnelles et temporelles

Ce sont justement dans les HES que beaucoup d'étudiant-e-s travaillent à côté de leurs études car la plupart d'entre eux disposent d'une formation professionnelle et ont de bonnes chances sur le marché du travail. A cela s'ajoute un plan d'études très chargé. Les ressources temporelles limitées suffisent encore à peine voire sont insuffisantes à un travail parfois exigeant au comité d'une association d'étudiant-e-s. Les mandats au sein d'un comité d'association sont également partiellement assortis d'exigences élevées, notamment pour le présidium et la représentation dans les organes officiels, où il s'agit de se familiariser avec des affaires à traiter. L'organisation de la HES est – comme mentionné ci-dessus – complexe. Y voir clair demande du temps et de l'engagement. Pour cette raison, les associations d'étudiant-e-s éprouvent parfois de la difficulté à trouver des personnes appropriées, qui souhaitent et peuvent accepter ces défis.

3.2.1 Pistes de solution

On trouve des personnes appropriées lorsque le travail dans une association d'étudiant présente suffisamment d'attraits. Autrement dit, celui ou celle qui s'engage dans une association d'étudiant-e-s doit y voir un avantage. N'en font pas uniquement partie les échanges avec ses pairs et la présentation efficace et la mise en œuvre des demandes. Il faut au contraire des conditions de travail attractives. La reconnaissance du travail accompli est ici centrale. Cela implique d'une part un dédommagement financier. Celui-ci devrait être fixé en fonction du travail effectué, respectivement des prestations, car la charge de travail par mandat est très différente et les forfaits ne sont pas suffisants. D'autre part, les certificats de travail sont également importants ; ceux-ci sont contresigné par la direction de la HES et mettent en exergue les tâches accomplies ainsi que les compétences acquises. Une autre forme de reconnaissance, respectivement de dédommagement, est la remise de crédits ECTS ou de *Social Credits*.

Afin de minimiser les ressources temporelles dans le travail du comité, les séances devraient être conçues de manière efficiente. Cela économise du temps et peut favoriser la motivation à collaborer. La répartition des tâches entre suffisamment de membres peut également être un remède. Pour des projets exigeants, des personnes spécifiques peuvent être engagées. Les plus grandes associations d'étudiant-e-s ont également de bonnes expériences avec la gestion d'un secrétariat rémunéré.

Toutes ces mesures visent à représenter le travail au sein d'une association d'étudiant-e-s comme attrayant. Celui ou celle qui reconnaît que des expériences et des compétences de grande valeur pour la vie professionnelle future peuvent être acquises et que d'importants contacts peuvent être noués, sera plus enclin-e à s'engager activement dans une association d'étudiant-e-s. D'autres stimulants peuvent être : formations continues gratuites par l'école, places sur la « guest list » lors d'événements, invitations à un repas avec des personnes importantes pour la HES ou la politique, etc.

3.3 Manque de structures

La majorité des organisations d'étudiant-e-s sont organisées en associations. C'est une corporation juridique appropriée. Il faut en effet des structures formelles déterminées pour légitimer démocratiquement les représentants dans les organes. Souvent, peu d'étudiant-e-s participent aux assemblées générales, le législatif classique. Cela rend difficile, pour les représentant-e-s étudiant-e-s, de rapporter et de représenter l'avis de l'ensemble des étudiant-e-s dans les organes.

3.3.1 Pistes de solution

Dans l'idéal, l'association d'étudiant-e-s ne dispose pas uniquement d'un exécutif (le comité), mais aussi d'un petit législatif, par exemple sous la forme d'un conseil des étudiant-e-s élu par l'assemblée générale. Il y a quelques organisations faitières au sein des HES disposant de statuts et de formes d'organisation exemplaires. Cela vaut la peine d'apprendre d'elles¹. Pour augmenter la participation aux assemblées générales, celles-ci peuvent être liées à un apéro ou à une fête. Mises à part les AG bien fréquentées, au cours desquelles les positions peuvent être discutées, les pétitions et sondages en ligne parmi les étudiant-e-s sont un instrument utile pour largement étayer les revendications et ainsi augmenter la pression.

¹ L'UNES a rassemblé une vue d'ensemble de tous les statuts des associations d'étudiant-e-s existantes et l'a publiée sur son site Internet.

3.4 Manque de visibilité

Beaucoup d'associations d'étudiant-e-s constatent qu'elles sont trop peu connues, respectivement visibles, parmi les étudiant-e-s. Beaucoup d'étudiant-e-s payent certes la cotisation via les taxes d'études, mais ne savent pas ce que les associations d'étudiant-e-s font exactement et où elles se trouvent. Sur la plupart des sites Internet des HES, les informations sur les associations d'étudiant-e-s sont difficiles à trouver. Cela a peut-être aussi une influence sur la pénurie de ressources personnelles mentionnée ci-dessus.

3.4.1 Pistes de solution

L'important pour la visibilité est de bonnes relations publiques (publications sur Facebook, site Internet actuel, etc.). Une autre mesure simple dans ce domaine est d'exiger une présence de premier ordre sur le site de la HES. De préférence, l'association d'étudiant-e-s, ses tâches et ses services se trouvent dans la rubrique « organisation », laquelle est au moins positionnée dans la navigation de la page d'accueil. Un bon exemple pour cela est celle de l'union des étudiant-e-s de l'Université de Berne (die StudentInnenschaft der Universität Bern, la SUB). http://www.unibe.ch/universitaet/organisation/studentinnenschaft_sub/index_ger.html

En outre, des actions touchant un public large comme les cafés gratuits, les friandises gratuites lors de la session d'examens, etc. aident. Ce qui est central est que les associations d'étudiant-e-s fassent apparaître leur logo pour tous les services aux étudiant-e-s. Les locaux (lounges, bureaux, magasins, etc.) des associations d'étudiant-e-s devraient également être signalés avec le logo.

Beaucoup d'associations d'étudiant-e-s ont au début du semestre la possibilité de se présenter aux étudiant-e-s de première année. Comme ceux et celles-ci ne sont pas encore assailli-e-s d'informations, il peut être sensé de joindre à l'envoi de la facture du semestre une feuille d'information sur l'association d'étudiant-e-s. Une autre idée serait d'organiser une à deux semaines après le début du semestre un événement pour les étudiant-e-s de première année, afin de pouvoir entrer en contact.

Lorsque les associations d'étudiant-e-s sont organisées professionnellement, que suffisamment de personnes motivées s'engagent au comité et que l'union des étudiant-e-s est soutenue, ils pourront d'autant plus faire entendre leurs demandes à la direction de la HES.

4. Défis du côté des directions des HES

Pour que la participation estudiantine s'institutionnalise dans les HES et soit vécue, il y a également besoin du soutien du côté de la HES et de leurs collaborateurs. Ici aussi, il y a des défis à maîtriser.

4.1 Manque de connaissances, manque d'intérêts

En raison de la jeune histoire des HES et comme mentionné au début, aucune véritable culture de la participation ne s'est encore développée dans beaucoup d'endroits. Chez certains responsables (direction de département, direction de filière, professeurs), il manque la connaissance de l'existence d'une association d'étudiant-e-s² et de leurs droits. Les droits de participation de toutes les personnes relevant de l'institution sont certes ancrés et décrits dans

² Dans une HES publique, il n'existe (encore) absolument aucune association d'étudiant-e-s, tout comme dans les HES privées accréditées.

les bases légales de la plupart des HES ; il arrive pourtant qu'elles restent lettres mortes – surtout lorsqu'ils ne sont pas exigés par les étudiant-e-s.

Une forme de coopération connue de la plupart des responsables est la réalisation d'évaluations de cours à la fin d'un semestre. Toutefois, quelques représentant-e-s critiquent le fait que ceux-ci ne représentent souvent qu'un prétexte : les résultats ne sont pas communiqués et encore moins les mesures et les buts pour le prochain semestre qui en sont déduits. Il est apparu, dans le cadre du projet HES, que l'administration des études ne connaissait parfois pas les (représentants) des associations d'étudiant-e-s.

4.1.1 Pistes de solution

C'est le devoir des HES et de leurs collaborateurs d'informer toutes les personnes relevant de l'institution de leurs droits (et de leurs devoirs). Plus le travail d'information est réalisé de manière cohérente et les connaissances nécessaires transmises, plus une culture vivante de la participation s'établira. Pour cela, il faut clairement définir quelles personnes sont responsables de ce travail d'information à chaque niveau (HES, département, filière) et à qui et quand il faut s'adresser.

Dans la plupart des HES, l'administration des études, respectivement l'assistant-e de direction, est l'interlocutrice de l'association d'étudiant-e-s. Elles sont souvent perçues comme étant très ouvertes aux demandes étudiantes. C'est pour cela qu'il est important que les informations sur les procédures en cours et passées y soient rassemblées et archivées. La collaboration avec l'association d'étudiant-e-s devrait être ancrée convenablement dans le cahier des charges des collaborateurs. Dans le même temps, il doit être clair qu'à l'inverse, l'association d'étudiant-e-s est la première interlocutrice lorsqu'il s'agit de demandes estudiantines. Ainsi, un flux d'information continu peut être garanti.

Concernant les évaluations des cours, il s'agit de fixer des objectifs mesurables (et des mesures concrètes) sur la base des résultats, dont l'obtention pourrait être démontrée lors de l'évaluation suivante. Dans un deuxième temps, il serait souhaitable que les professeurs encouragent les travaux estudiantins sur le thème de la participation. Cela peut aussi contribuer à promouvoir la culture spécifique de la participation de toutes les personnes relevant d'une HES ou d'un de ses départements.

4.2 Manque de possibilités

Les sondages ont montré que la participation échoue en partie non (seulement) à cause de connaissances insuffisantes, mais aussi à cause du manque de possibilités. Les étudiant-e-s n'ont, dans plusieurs HES et dans leurs départements, pas ou pas suffisamment de sièges dans les organes décisifs. Ainsi, très souvent, aucun droit de vote ne leur est préservé ou ils ont trop peu de poids par rapport à la taille de leur groupe.

4.2.1 Pistes de solution

Il est de la responsabilité de la haute école de respecter les droits de participation des personnes relevant de l'institution et de veiller à leur prise en charge. Le processus d'accréditation représente une bonne occasion d'évaluer ces manquements et d'y remédier.³ Il s'agit

³ A cette occasion, la responsabilité du conseil d'accréditation, respectivement de l'agence d'accréditation, doit également être soulignée : ils doivent en particulier attirer l'attention sur le fait que des conditions suffisantes des possibilités de participation estudiantines soient données. Pour leur examen, les standards de participation et les revendications aux directions de l'UNES sont un instrument utile.

d'adapter les lois, les ordonnances, les statuts de la HES, respectivement les conventions, pour qu'il soit clair à tous les niveaux qui a quels droits dans quels organes (cf. revendication 1.1 et 1.2). Ces droits ancrés à l'écrit doivent également être vécus, afin qu'ils ne restent pas lettres mortes. L'envoi cohérent d'invitations aux séances en est un élément important.

Des possibilités de participation pour les étudiant-e-s peuvent être créées également en dehors du travail dans les organes. Il y a un exemple intéressant de cela à la haute école technique et économique de Coire (HTW Chur). Depuis l'été 2016, toutes les personnes relevant de l'institution peuvent insuffler leurs idées de changements au secteur qualité. Là, elles seront examinées et – si elles sont nouvelles – mises sur l'intranet pour consultation. Si elles trouvent suffisamment de soutien et que l'initiateur-riche est d'accord, l'idée sera transmise au service compétent, où il sera décidé de sa mise en œuvre.

5. Bilan

En conclusion, il peut être dit qu'il y a quelques bons signes dans le domaine de la participation estudiantine dans les HES. Jusqu'à ce que la coopération, la représentation et l'implication des étudiant-e-s ainsi que le dialogue et la collaboration entre les directions de HES et les associations d'étudiant-e-s se soient institutionnalisées comme dans les hautes écoles universitaires, il y aura encore besoin de temps et d'efforts des deux côtés. Pour certaines questions, une collaboration entre les différents groupes de personnes relevant de l'institution peut avoir du sens – par exemple le corps intermédiaire, les professeurs, les collaborateurs des services administratifs et techniques, de même que les étudiant-e-s amenant leurs demandes (de participation) communes à la direction.